

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-532
Devis Date	16 août 2024
Valable jusqu'à	16 août 2024
Total	5 590,00 €

A l'attention de

Soumia EL FASIH
soumia.elfasih@gmail.com

Retrouvez les photos de votre villa pilotis aux Maldives [via ce lien](#)

Retrouvez les photos de votre villa plage [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Vols A/R GULF AIR Départ de Paris le 10 février 2025 à 11h00, arrivée le 11 février 2025 à 06h20 aux Maldives (escale 4h30 au Bahrein), Retour le 17 février 2024 depuis les Maldives à 19h00, arrivée à Paris le 18 février 2024 à 06h45 (escale 3h10 au Bahrein).	1 396,00 €	1 396,00 €
1	DHIGUFARU ISLAND RESORT 3 nuits villa pilotis avec piscine privée sunset + 3 nuits villa plage pension complète (tous les repas sans les boissons) + transferts hydravion inclus 11 au 17 février 2024 2 adultes	4 194,00 €	4 194,00 €

Sous Total	5 590,00 €
Tax	0,00 €
Total	5 590,00 €

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
